



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 08 juin 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 02 juin 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique au Palatinu sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, David Frau, Isabelle Falchi, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

**Etaient absents :**

Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt, Christelle Combette, Paul Leonetti

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	44
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
02A-212000046-20200608-2020\_058-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 16/06/2020  
Affichage : 17/06/2020  
Pour l'autorité compétente par délégation

**Séance du lundi 08 juin 2020**  
**Délibération N° 2020/058**  
**Renouvellement des représentants de la Ville d'Ajaccio au sein des instances de la SPL MUVITARRA**

## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de sa politique de transport public de voyageurs et de sa compétence mobilité, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien a engagé une réflexion sur l'avenir de son service public de transport de voyageurs, sur les modalités de mise en œuvre, de gestion et d'organisation de ses activités.

Par délibérations n° 2015/222 du 16 décembre 2015 et n° 2016/67 en date du 21 avril 2016, le Conseil communautaire de la CAPA a choisi d'assurer directement la gestion du service public des transports et de la mobilité, en créant une société publique locale (SPL).

Ce nouvel environnement juridique a permis de lancer un projet de création d'une SPL dont l'objet vise à l'exploitation, la gestion et la mise en œuvre d'activités liées à la mobilité et au stationnement.

Les statuts de la SPL ont été soumis pour approbation au conseil municipal au cours de sa séance du 30 mai 2016.

En tant qu'actionnaire de la SPL MUVITARRA, la Ville d'Ajaccio doit être représentée au sein du conseil d'administration. Ces représentants sont désignés, par le conseil municipal.

Le nombre de sièges d'administrateurs est fixé à 10.

Il a été proposé un conseil d'administration composé de 10 membres, répartis entre les actionnaires à proportion de leur participation au capital, soit :

Actionnaires	Nombre de membres au Conseil d'administration
Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien	6
Ville d'Ajaccio	4

Il convient donc de renouveler les représentants de la Ville au sein des instances de la Société Publique Locale MUVITARRA, de désigner les représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la SPL Muvitarra.

### IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

#### De désigner :

- M. Laurent Marcangeli
- M. Pierre Pugliesi
- M. Jacques Billard
- M. Sébastien Deliperi

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Où l'exposé de Monsieur Laurent MARCANGELI, le maire**  
**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

**DESIGNE**

en tant que représentants de la Ville d'Ajaccio, au sein du Conseil d'administration de la société publique locale (SPL) Muvitarra :

- M. Laurent Marcangeli
- M. Pierre Pugliesi
- M. Jacques Billard
- M. Sébastien Deliperi

**AUTORISE**

ses représentants à occuper la fonction de Président du Conseil d'administration et à accepter toute fonction qui pourrait leur être confiée à ce titre, ainsi que toutes autres fonctions ou tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Président du Conseil d'administration.

**VOTE**

**Par 38 voix pour et 7 abstention(s).**

**Abstention(s) :** Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**



**LE MAIRE**

Laurent MARCANGELI